



L'an deux mille huit, le Mercredi 28 mai à dix sept heures trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni dûment convoqué à la Salle des fêtes de Dussac sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François, Président.

## **PROCES VERBAL**

**Nombre de Membres en exercice : 137**

**Nombre de Membres présents : 100**

**Nombre de votants : 104**

**Date de la convocation : le 20 mai 2008**

### **Ordre du jour :**

- Examen du compte administratif et approbation du compte de gestion de l'année 2007,
- Annulation de titres,
- Suppression et créations de postes d'adjoints administratifs et techniques,
- Décisions modificatives en investissement,
- Validation du rapport d'activité 2007,
- Questions diverses.

Le Président ouvre la séance et remercie les Membres présents de l'Assemblée ainsi que la municipalité de Dussac et plus particulièrement M. le Maire pour son accueil.



## Examen du compte administratif 2007 et approbation du Compte de Gestion 2007

Le président fait appel au doyen d'âge de l'Assemblée afin de présider la Séance. Monsieur GERAUD René, Délégué de la Commune de Badefols d'Ans se présente et préside la séance pendant la présentation du Compte Administratif de l'année 2007.

La présentation des comptes est projetée à l'Assemblée par Vidéo projecteur.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (2006) reporté sur le B.P. 2007		831 611,02
Excédent de l'exercice 2007		201 668,90
Recettes 2007	3 931 881,56	
Dépenses 2007	3 730 212,65	
Excédent total 2007		1 033 279,92
Affectation au 1068		63 635,00
Excédent reporté au BP 2008		969 644,92
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Excédent (2006) reporté sur le B.P. 2007		50 786,08
Excédent de l'exercice 2007		280 396,72
Recettes 2007	1 391 800,05	
Dépenses 2007	1 111 403,33	
Excédent total 2007 reporté au BP 2008		331 182,80
Affectation du 1068		63 635,00
(RAR 2007 : - 344 058,58)		394 481,78

### Affectation des résultats de clôture

Le Président présente les résultats de clôture des comptes de l'exercice 2007 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Fonctionnement : résultat à affecter : 1 033 279,92 €  
au 002 : 969 644,92 €  
au 1068 : 63 635,00 €

Investissement : résultat à affecter au 001 : 331 182,80 €

Reste à réaliser 2007 : En Dépenses : 804 058,58 €  
En Recettes : 460 000,00 €

*La répartition des excédents de fonctionnement et d'investissement ainsi que leurs reprises au Budget Primitif de l'année 2008 est acceptée par le Comité Syndical.*

### Vote du Compte administratif

Pour : 103                      Abs : 1                      Contre : 0

### Compte de gestion 2007

Pour : 104                      Abs : 0                      Contre : 0

### Annulation de titres

Le Président précise qu'il est nécessaire de procéder à une annulation de deux titres :

- Titre n° 1115 pour un montant de 19 395 € (Trop perçu de la Communauté de communes « Causses et Rivières en Périgord »)
- Titre n° 1355 pour un montant de 2 147,99 € (Convention Château d'Eyssendieras)

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité décide d'accepter l'annulation de ces deux titres pour une valeur totale de 21 542,99 € (Titre n° 1115 pour un montant de 19 395 € et titre n° 1355 pour un montant de 2 147,99 €) et de procéder à la régularisation comptable.*

### Création de postes

Le Président informe le Comité Syndical que suite à la mise en place de ratios et afin de pouvoir nommer les agents aux grades respectifs, il est nécessaire de :

- Créer :
  - un poste d'Agent de Maîtrise (Promotion interne)
  - trois postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe
  - un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe
- De supprimer :
  - dix postes d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe
  - un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe

### Nouvelle situation

Grade/Nbre	Grade/Nbre	Grade/Nbre	Grade/Nbre	Total
Agent de Maîtrise	Agt Maîtr. Prp			Total Agt Maîtrise
<b>1/1</b>	<b>0/0</b>			<b>1/1</b>
Adj. Techq 2 cl	Adj. Techq 1 cl	Adj. T. Prp 2 cl	Adj. T. Prp 1 cl	Total Adj. Technq
<b>13/17</b>	<b>07/07</b>	<b>8/8</b>	<b>2/2</b>	<b>30/34</b>
Adj. Admin 2 cl	Adj. Admin 1 cl	Adj. A. Prp 2 cl	Adj. A. Prp 1 cl	Total Adj. Admin.
<b>2/2</b>	<b>2/2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4/4</b>
Adj. Animat 2 cl	Adj. Animat 1 cl	Adj. An. Prp 2 cl	Adj. An. Prp 1 cl	Total Adj. Admin.
<b>1/1</b>	<b>0</b>	<b>0</b> <sup>4-</sup>	<b>0</b>	<b>1/1</b>
<b>TOTAL AGENTS TITULAIRES - STAGIAIRES</b>				<b>36/40</b>

*Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise le Président :*

- *à créer* le poste d'Agent de Maîtrise, les trois postes d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe et le poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- *à supprimer* les dix postes d'Adjoints Techniques de 1<sup>ère</sup> classe et le poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe.
- *accepte* le tableau présenté ci-dessus.

### **Décisions modificatives en fonctionnement et en investissement**

Le Président informe qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements en Fonctionnement et en Investissement de la façon suivante :

#### **Fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
6475 Médecine	+ 50 000,00	6419 Remboursement	+ 50 000,00

#### **Investissement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
OP 48 COMPOSTEURS	- 19 500,00 (24547,14)	OP 35 ACQUISITIONS COLONNES (49 219,69)	+ 19 500,00
OP 19 ACHAT DE CONTENEURS	- 2 500,00 (21328,40)		+ 2 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>- 22 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+ 22 000,00</b>

*Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve les augmentations de crédits en fonctionnement et la nouvelle répartition des dépenses en investissement.*

## Décisions prises par le Bureau Syndical le 26 mai 2008

- Renouvellement du contrat pour les DMS
- Nouveau contrat pour les huiles végétales
- Convention pour les gravats
- Convention avec la Communauté de Communes de Thiviers (Compteur d'eau)
- Encaissement des chèques (GROUPAMA)

## Validation du rapport d'activité 2007

Le Président présente et commente le rapport d'activité 2007.

## QUESTIONS DIVERSES

### Délégation de pouvoirs au Pdt et le Vice-Pdt

M. le Président rappelle au Comité Syndical :

- qu'en application de l'article L 5211 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,
- que cette procédure, à la demande du Président - retenue sous réserve que le Bureau exerce un contrôle régulier et que le Comité Syndical soit informée à chaque séance des décisions prises,

Considérant la périodicité trimestrielle des réunions du Comité Syndical, le Président expose qu'il serait souhaitable de lui transférer à nouveau ces délégations, sous contrôle du Bureau Syndical qui lui, peut être plus facilement réuni.

*Le Comité Syndical,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Décide** de déléguer au Président, et en cas d'empêchement, au 1er Vice-Président, une partie de ses attributions à savoir :
- de réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- de passer les contrats d'assurances,
- de signer les conventions de prestations,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4000 €,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom du SMCTOM les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat,

**Dit** que cette délégation est accordée pour la durée du mandat, qu'elle s'exercera sous contrôle du Bureau Syndical, et que le Président rendra régulièrement compte, lors de chaque réunion du Comité Syndical des décisions qu'il a été amené à prendre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30  
 Ont signé au registre les Membres présents.

### Différentes questions posées au cours du Comité Syndical

- **Pourquoi prévoir autant au 6475 pour le BP 2008**
- Suite à un accident en service le 05 mars 2008, les frais hospitaliers, médicaux, de transports sont à la charge de la Collectivité si la Commission de réforme reconnaît cet accident imputable au service, ensuite la Collectivité demande le remboursement auprès de son Assurance (CNP).
- **Pourquoi prévoir autant au 6156 pour le BP 2008**
- Contrat avec la Société FAUN et la Société OMB maintenance des B.O.M.
- **Pourquoi autant de dépenses au 6231 sur le CA 2007**
- Annonce relative à l'audit des Assurances
- **Un seul Ambassadeur est-il suffisant pour démarcher 15000 foyers**
- Monsieur DOGNETON précise que nous sommes tous, en tant qu'élus et délégués au SMCTOM des Ambassadeurs de tri.
- Monsieur FAUCHER souhaite la création d'un groupe de réflexion sur la communication de notre Syndicat.

## ETAT RECAPITULAIF

### Etaient Présents :

(19/29)

ANHLIAC : M. DAUDRIX - Mme DUBREUIL  
CLERMONT D'EXCIDEUIL : MM MARIE - EYMERY  
EXCIDEUIL : M. BUFFAT  
FIRBEIX : MM PASCAUD - LAGARDE  
GENIS : MM GAUTRON - MAURY  
PREYSSAC D'EXCIDEUIL : M FADERNE  
SALAGNAC : MM MAIGRET - CHAZELLE  
ST MARTIAL D'ALBAREDE : MM DUPUY - CIPIERE  
ST MEDARD D'EXCIDEUIL : Mme SAGNE - M. HALTER  
ST MESMIN : MM. PICHON - HAYE  
ST RAPHAEL : M. MILLET

### Communautés de Communes « Causses et Rivières en Périgord » (13/16)

Mme VON DORINGK - M. GRIESSNER - M. GROJANT - Mme LAFARGE - M. LACROIX -  
M. ROUSSEAU - Mme HEIM - M. LAPIED - M. PIQUET - M. ROUX - Mme PIRAME - M. FAUCHER - Mme LAMY

### Communautés de Communes du « Pays de Lanouaille » (16/18)

M. CHOULY - Mme BIMBAULT - M. GAILLARD - M. BRUNIE - M. POUQUET - M. TONNEL - M. PENAUD - Mme  
BOUDY-DACHE - M. DELBARRY - M. FLAGEAT-JOUBERT -  
M. GUILLAUMEAU - M. EMERY - M. PESQUET - M. CAZES - M. CEYRAT - M. GEOFFROY

### Communautés de Communes du « Pays de Hautefort » (16/26)

M. GERAUD - M. LACHAUD - M. MOUTY - M. LHERMITTE - M. ANCELIN - M. FAVARD -  
M. COUDOIN - Mme BENNETT - Mme GUEYROI - Mme RAYNAUD - Mme PLAS -  
Mme LAGORSE - Mme ELOI - M. BOUTOT - M. KEIFLIN - M. COSSART - M. LAPOUGE - M. DURAND

### Communautés de Communes de « Jumilhac le Grand » (8/14)

M. PIGEASSOU - M. TANCHAUD - M. DUPUY - Mme CHAUSSADAS - M. FLORENT -  
M. GUILLOUT - Mme CHEVAL - Mme VANDEMBULCKE

### Communautés de Communes du « Pays Thibériens » (20/22)

M. LAROCHE - M. GIMENEZ - M. MARTIN - M. LAMBERT - Melle POMPIDOU -  
M. MECHAUSIER - M. DOOM - M. HABONNEAU - M. CHATEAU - M. JOUANEAU -  
M. DESCHAMPS - M. LACONGERIE - M. FLEURAT-LESSARD - M. REY - M. GRIGGIO -  
M. RANOUIL - Mme HETZEL - M. FAURE - Mme FEYDI - M. PIGEASSOUS

### Communauté de Communes « Des Villages Truffiers des Portes de Périgueux » (6/12)

M. DOGNETON - Mme VAN CAPPEL - Mme LABROUSSE - M. GRIT - M. BARDY - M. BRIZARD

### Procurations :

M. FAUGEROLAS à MILLET (Commune de St RAPHAËL)  
M. FABRE à M. LAPOUGE (Communauté de Cnes de Hautefort (Teillots))  
Mme PELLETANT à Mme LABROUSSE (Communauté de Cnes « Villages Truffiers » (Ligueux))  
M. REYGNER à M. MAIGRET (Cité de Clairvivre)